

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois novembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de Monsieur HEUZE Jacky, Maire.

Date de la convocation : 15 novembre 2021.

Etaient présents : M. HEUZE Jacky, Mme PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, Mme LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, Mme ROUXEL Carole, Mme TOURTELIER Pauline, Mme LAVOUE Gwenaëlle, Mme LEFEUVRE Morgane, Mme LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre.

M. ACCOH Gaëtan, arrivé à 21h15, question 2021-64

Excusé et absent : M. COUSTE Maxime, pouvoir à Mme LEVAVASSEUR Séverine.

Secrétaire de séance : Mme LEVAVASSEUR Séverine.

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2021 est adopté, à l'unanimité.

QUESTION 2021-59

PARKING ECOLE PLACE HIPPOLYTE THOMAS

M. COLOMBEL Jacky, présente l'esquisse proposée par le bureau d'études PRIGENT et ASSOCIES pour l'aménagement du parking, ainsi que les variantes.

Ont opté pour la proposition de base pour un coût de 432 000€ HT : M. HEUZE, Mme PESTEL, M. COLOMBEL, Mme LEVAVASSEUR, M. COUTURIER, M. EGLIN, Mme ROUXEL, Mme TOURTELIER, Mme LAVOUE, Mme LEFEUVRE, Mme LE BAIL, M. MOREL, M. COUSTE.

Une réunion publique aura lieu en janvier 2022.

QUESTION 2021-60

PARKING MICRO-CRECHE-DEVIS SARL TD2A

Ont accepté le devis d'un montant de 14 907€ TTC comprenant les travaux de terrassement, de voirie : M. HEUZE, Mme PESTEL, M. COLOMBEL, Mme LEVAVASSEUR, M. COUTURIER, M. EGLIN, Mme ROUXEL, Mme TOURTELIER, Mme LAVOUE, Mme LEFEUVRE, Mme LE BAIL, M. MOREL, M. COUSTE.

QUESTION 2021-61

PARKING MICRO-CRECHE-DEVIS DE L2C CONSTRUCTION

Ont accepté le devis de 8 087,70€ TTC portant sur les reprises du muret, la fourniture et pose d'une clôture rigide etc... : M. HEUZE, Mme PESTEL, M. COLOMBEL, Mme LEVAVASSEUR, M. COUTURIER, M. EGLIN, Mme ROUXEL, Mme TOURTELIER, Mme LAVOUE, Mme LEFEUVRE, Mme LE BAIL, M. MOREL, M. COUSTE.

QUESTION 2021-62

ACHAT SONO-DEVIS DE DIGITAL SONO

Ont validé le devis d'un montant de 1 365,80€ TTC : M. HEUZE, Mme PESTEL, M. COLOMBEL, Mme LEVAVASSEUR, M. COUTURIER, M. EGLIN, Mme ROUXEL, Mme TOURTELIER, Mme LAVOUE, Mme LEFEUVRE, Mme LE BAIL, M. MOREL, M. COUSTE,

ainsi que la mise à disposition pour les associations communales au prix de 50€ la location (une caution de 500€ sera demandée).

QUESTION 2021-63

NOUVELLES CONDITIONS CONTRAT-GROUPE STATUTAIRE

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Centre de Gestion portant sur les nouvelles dispositions du contrat-groupe statutaire. La négociation a abouti sur les conditions contractuelles suivantes qui prendront effet à partir du 01 janvier 2022 :

-Majoration des taux de 15% pour les contrats CNRACL des collectivités ayant moins de 30 agents. Le taux pour BOBITAL passerait de 5.84% à 6.72% (formule 15 jours franchise sur maladie et accident),

-Maintien du taux IRCANTEC à 0.95%,

-Baisse des remboursements indemnités journalières à 90%,

-Intégration des récentes évolutions réglementaires dans la couverture assurantielle.

Ces évolutions doivent être présentées au conseil municipal, un « dont-acte » au contrat sera transmis en mairie, avant le 31 décembre 2021, garantissant une continuité dans la couverture statutaire.

Ont pris acte de ce dossier : M. HEUZE, Mme PESTEL, M. COLOMBEL, Mme LEVAVASSEUR, M. COUTURIER, M. EGLIN, Mme ROUXEL, Mme TOURTELIER, Mme LAVOUE, Mme LEFEUVRE, Mme LE BAIL, M. MOREL, M. COUSTE.

QUESTION 2021-64 (Arrivée de M. ACCOH)

RAPPORT DE LA CLECT 2021

Dinan Agglomération – accord fiscal de fusion – adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2021

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 20 octobre 2021 afin d'évaluer l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur l'accord fiscal de fusion de Dinan Agglomération.

Le rapport de la CLECT annexé à la délibération a été adopté par la CLECT à la majorité simple avec une voix contre et une abstention.

La loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait dans un délai de trois mois à compter de sa transmission à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la CLECT du 20 octobre 2021 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte :

- Le rapport de la CLECT du 20 octobre 2021 en annexe de la délibération ;
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document afférent à cette délibération.

QUESTION 2021-65

DEFI VAL-VERT

Monsieur le Maire fait avoir qu'à compter du 01 janvier 2023, les dépôts de déchets végétaux par les communes en déchèteries ne seront plus possibles.

Dinan Agglomération a décidé de créer un défi Val-Vert consistant en un soutien des initiatives communales exemplaires, par l'attribution d'un fonds de concours en contrepartie d'un objectif de réduction des apports en déchèterie.

Le taux de participation de Dinan Agglomération est fixé à 30% du montant HT et plafonné à 5 000€ par commune et par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un accord de principe concernant :

- un projet d'achat mutualisé d'un broyeur de végétaux par les communes de BOBITAL, BRUSVILY et LE HINGLE,
- un groupement de commande pour l'achat mutualisé,

- la rédaction d'une convention définissant les modalités
- le fait d'être la commune porteuse du groupement de commande et porteuse de la sollicitation du fonds de concours.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

COMMUNE DE BOBITAL

4

QUESTION 2021-66

DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre les décisions modificatives suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

011 charges à caractère général.....+ 28 000€

012 charges de personnel et assimilés.....+ 20 000€

066 charges financières.....+ 1 200€

TOTAL 49 200€

Recettes

013 remboursements sur salaires.....+ 37 000€

70 prestations de services.....+ 12 200€

TOTAL 49 200€

SECTION INVESTISSEMENT

Alimenter le 1641 (opérations financières) de 3 125€ par prélèvement au 020 (dépenses imprévues) de 3 125€.

QUESTION 2021-67

DINAN AGGLOMERATION RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités et de développement durable de 2020 de Dinan Agglomération. Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte.

Affaires diverses Monsieur le Maire fait savoir que les arbustes plantés place des déportés et fusillés sont des tulipiers de virginie.

La séance est levée à 22h45.

Fait et délibéré et ont signé en séance les membres présents.

2021-59	2021-60	2021-61	2021-62	2021-63	2021-64
2021-65	2021-66	2021-67			

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021